

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le SEIZE AVRIL
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en séance ordinaire publique,
à dix-huit heures,
salle du conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du conseil municipal adressée par le maire,
conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du CGCT : 10 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de votants : 23

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstentions : 04

Etaient présents : 16

Mmes, MM. BAUD Philippe, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, VERNET Josette, PERRIER Guy, BÉARD Patrick, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, PLAGNAT Emilie, HEU Benoît, TROMBERT Julien, MARULLAZ Aube

Absents : 07

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, BAUD PACHON Valérie, MARULLAZ Marie-Paule, GAYDON Jean-François, BRAIZE Jean-Michel, LENVERS Fabien, CONSTANT Monique

Pouvoirs : 07

M. MARCHAND Thierry	à	M. BAUD Philippe
Mme BAUD PACHON Valérie	à	Mme ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth
Mme MARULLAZ Marie-Paule	à	Mme LEFANT Myriam
M. GAYDON Jean-François	à	Mme RAYBAUD MARTIGNONI Florence
M. BRAIZE Jean-Michel	à	Mme VERNET Josette
M. LENVERS Fabien	à	Mme PLAGNAT Emilie
Mme CONSTANT Monique	à	M. HEU Benoît

- Madame THORENS Valérie a été désignée secrétaire -

D_2026_04B_13

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 : BUDGET PRINCIPAL

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2025, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Pour mémoire, le résultat du budget pour l'exercice 2025 est déterminé de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Résultats
Résultat de clôture 2024	4 851 168,63 €	5 285 784,82 €	10 136 953,45 €
Affectation au financement de l'investissement			0,00 €
Recettes 2025	38 361 146,19 €	11 327 890,79 €	49 689 036,98 €
Dépenses 2025	30 528 917,51 €	18 889 146,83 €	49 418 064,34 €
Résultat avant report	7 832 228,68 €	-7 561 256,04 €	270 972,64 €
Résultat de clôture 2025	12 683 397,31 €	-2 275 471,22 €	10 407 926,09 €

Ce résultat laisse donc apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 12 683 397,31 €,
- un déficit de la section d'investissement de 2 275 471,22 €,
- un résultat global excédentaire de 10 407 926,09 €.

En tenant compte d'un solde de restes à réaliser de 4 868 277,20 €, le besoin de financement de la section d'investissement est de 7 143 748,42 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 après en avoir délibéré, à la majorité,
 par 19 voix pour et 04 abstentions,

REPORTE le déficit d'investissement de 2 275 471,22 € au compte 001,

APPROUVE les reports de dépenses d'investissement pour 5 905 762,24 € et de recettes d'investissement pour 1 037 485,04 €, conformément à l'état des restes à réaliser,

AFFECTE au compte 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 7 143 748,42 €, pour couvrir le déficit d'investissement et le solde des restes à réaliser,

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 5 539 648,89 € au compte 002.

Pour extrait certifié conforme,
 fait à Morzine, le 22 avril 2026.

La secrétaire de séance,
Valérie THORENS.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.